



FLEURIR, UNE MARQUE DE DYNAMISME ET DE SAVOIR-VIVRE



Fleurir sa maison, c'est agir en faveur de la qualité de la vie de ses occupants, c'est aussi donner une image souriante et accueillante aux touristes de passage, enfin, c'est faire un geste qui se révèle bénéfique pour l'ensemble de la commune.

A l'occasion du 15ème concours des maisons fleuries, organisé par la Municipalité avec la participation du Comité des fêtes, je vous invite à vous inscrire avant le 30 mai 2011 en déposant au secrétariat de la mairie le bulletin de participation ci-dessous.

Comptant sur votre participation (toujours plus nombreuse que l'an dernier), veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.



*Le Maire,
Dominique POURRE*



Je soussigné(e) M. Mme. Melle

Adresse :

Parrainé(e) par M. Mme. Melle

Souhaite l'inscription de ma maison au(x) concours suivant(s) :

- Catégorie 1 : Grand jardin supérieur à 200 m²*
- Catégorie 2: Petit jardin inférieur à 200 m²*
- Catégorie 3 : Balcon, terrasse (*)*
- Hors catégorie : Le vainqueur de l'année précédente dans*

chaque catégorie